



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Mayenne



Nom de l'établissement : LYCEE LAVOISIER

Adresse de l'établissement : 281 rue du Pommier  
53100 MAYENNE

Téléphone de l'établissement :

Nom du chef d'établissement : Philippe KINIUK



# P.P.M.S



---

## Plan particulier de mise en sûreté « COVID 19 »

---

### 1 - Respecter les gestes barrières et la distanciation physique



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades

# Sommaire

- ⇒ Contexte
  
- ⇒ Préalable
  
- ⇒ Consignes générales pour l'ensemble du personnel
  
- ⇒ Gestion des circulations
  
- ⇒ Récréations
  
- ⇒ Accueil des élèves
  
- ⇒ Les salles de classes
  
- ⇒ Activités sportives et culturelles
  
- ⇒ Enseignements spécifiques
  
- ⇒ Gestion de la demi-pension
  
- ⇒ Internat
  
- ⇒ Dimensionnement et équipement des sanitaires
  
- ⇒ Nettoyage et désinfection des locaux
  
- ⇒ Procédure de gestion d'un cas de COVID 19
  
- ⇒ Communication

## CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid 19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires progressivement, à partir du 02 juin 2020 pour les lycées, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce Plan Particulier de Mise en Sûreté « COVID 19 » précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du lycée à compter du 25 mai 2020. Il est destiné à l'ensemble de la communauté éducative.

Il repose sur les principes fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication.**

## PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissement scolaire. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37.8 °c ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus, ou vivant avec des personnes présentant ces facteurs de risque, ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

**Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection au Covid 19 sont les suivants (décret n°20206521 du 5 mai 2020) :**

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Ayant des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales) ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Ayant un diabète non équilibré ou présentant des complications
- Présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment)
- Présentant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Présentant une obésité (indice de masse corporelle IMC >30 kgm2
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - Médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et ou corticothérapie à dose immunosuppressive
  - Infection à VIH non contrôlé avec des CD4 < 200/mn
  - Consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
  - Atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement
- Atteintes de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins  
Présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
- Etant au troisième mois de la grossesse

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenance éventuelle de cas de Covid 19.

# CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Pour mémoire, le port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Le port de visières est aussi recommandé.

## **Le maintien de la distanciation physique.**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire par gouttelettes.

L'organisation mise en place au lycée permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du lycée, récréation, couloirs, préau, restauration, sanitaires...).

## **L'application des gestes barrière.**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Ces principes se déclinent de la manière suivante :

- Chaque personnel doit prendre connaissance des consignes propres au lycée.
- Le jour de la rentrée, une réunion est organisée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et indiquer ce qu'il conviendra de dire aux élèves.
- Des affiches sont diffusées en nombre dans tous les locaux.
  
- Une zone de travail est attribuée clairement à chaque personnel. Prévoir une réduction de l'effectif présent si possible et un échelonnement des horaires de présence dans les parties communes (salles de pause, salle des professeurs, bureau vie scolaire...).
  
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m<sup>2</sup> par agent à l'exception de ceux dont le poste de travail est situé contre un mur, une fenêtre, etc... éviter de s'asseoir face à face).
  
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée.
  
- Eviter l'utilisation de matériel (informatique, de bureau, photocopieur, outillage...) partagé par plusieurs personnes ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
  
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylo compris).
  
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur du lycée, imposer un plan de circulation quand cela est possible.
  
- Des protocoles de nettoyage sont mis en œuvre pour tous les locaux utilisés (**voir chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**). A ce titre ranger les bureaux et supprimer tous les objets qui compliquent le nettoyage journalier. Privilégier que chaque personnel administratif de direction et d'éducation prenne en charge de nettoyer son poste de travail en début et en fin de journée avec des lavettes désinfectantes mises à disposition.

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les personnels ou les visiteurs
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique

#### PERSONNEL INFIRMIER / SST

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid 19 ainsi que des blouses, lunettes ou visières et des gants
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact

#### CUISINIER / AGENT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

- Rappeler les gestes barrières
- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et ustensiles en contact avec la nourriture
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit permettre de diminuer le temps que les agents de nettoyage passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation physique (prévoir le port du masque)
- Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux...)
- Pour le nettoyage des vêtements, prévoir contenant à usage unique par salarié pour le transport de ses vêtements sales
- Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et changement de vêtements personnels
- Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres

#### AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- Préconiser un outillage individuel
- Eviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés
- Eloigner les autres personnes à plus d'un mètre
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et en fin de service à l'aide de produits désinfectants adaptés

#### UTILISATION DE VEHICULE DE SERVICE

- L'affectation fixe d'un véhicule par conducteur sera privilégiée
- S'assurer du nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commandes manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés
- S'assurer que le conducteur possède un moyen de communication portable avec chargeur adaptable
- Mettre à disposition un flacon hydroalcoolique par véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains
- Le port du masque est préconisé ainsi que le port de gants à usage unique

En annexe, des fiches élaborées par la région des Pays de la Loire indiquent les principales bonnes pratiques à adopter par poste de travail.

## GESTION DES CIRCULATIONS

Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :

- Privilégier le sens unique de circulation
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation
- Diviser des espaces pour créer des couloirs de passage
- Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter son utilisation
- Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées ouvertes pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe feu non asservies doivent maintenues fermées).
- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée des élèves. (vérification par les membres de la vie scolaire).
- Le prêt de clés de salles de classe par l'accueil est proscrit
- Les casiers des élèves sont neutralisés
- Les classes utilisées seront choisies en fonction du nombre d'accès pour organiser un sens de circulation entrée / sortie. **(voir chapitre « les salles de classe »)**
- Il est privilégié dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves. A défaut les emplois du temps prévoient des temps de pause adaptés lors des changements de salles spécifiques éventuels pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.
- Limiter les intervenants extérieurs et leur fournir les consignes en vigueur au lycée.
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.

**Un plan de circulation est en place dans tout le lycée (voir annexes)**

## RECREATION

Eviter les croisements de classes et d'élèves :

- Echelonner les temps de récréation entre les classes en fonction de l'effectif présent
  - Eviter les regroupements de niveaux différents
  - Définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation
  - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves
- 
- Port du masque pour tous.
  - Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation
  - Veiller à l'absence d'échange d'objet entre élèves
  - Neutraliser l'utilisation des bancs, des distributeurs, des casiers
  - Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves (CDI, MDL...)
  - En cas de conditions climatiques inadaptées à un accès à un espace extérieur, organiser les récréations en intérieur (hall restauration). Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.
  - Le préau couvert devant le self et utilisable en fonction de l'effectif.

La cour ouest (accès BTS) est réservée aux élèves qui ont cours au bâtiment C

La cour intérieure (accès amphithéâtre) est réservée aux élèves qui ont cours au bâtiment B

Les élèves fumeurs pourront sortir du lycée en respectant les sens de circulation définis

## ACCUEIL DES ELEVES

- Placer un ou plusieurs accueillants portant masque (et visière) aux entrées du lycée pour filtrer les arrivants
- La prise de température est effectuée par la famille avant l'arrivée au lycée
- Port du masque pour les élèves
- Deux entrées sont privilégiées : entrée principale pour les élèves ayant cours au bâtiment B et entrée BTS pour les élèves ayant cours au bâtiment C
- Suivre le plan de circulation mis en place par marquage au sol et panneaux (voir annexe)
- Les élèves sont pris en charge par des adultes et attendent leur professeur dans des zones définies.
- Suivre l'organisation du lavage des mains dans le respect des règles de distanciation (marquage au sol) ; l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée
- Maintenir les portes d'entrée ouvertes (par zone du ou des bâtiments utilisés, par étage éventuellement)
- Une communication vers les familles sur le respect des horaires d'arrivée
- Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes au lycée
- Assurer un accès direct en classe sans déplacements inutiles dans le lycée
- Informer régulièrement les familles de la situation du lycée par les moyens habituels sur le nombre d'élèves accueillis, les conditions d'encadrement, la situation sanitaire...

Avant la sortie du lycée, les élèves pourront jeter leur masque jetable dans les poubelles dédiées à cet effet disposées à la sortie l'établissement.

## LES SALLES DE CLASSE

La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique
- Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit environ 4 m<sup>2</sup> par élève à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque...)
- Eviter les installations des tables en face à face
- Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire (signalétique ou balisage)
- Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Limiter les déplacements dans la classe
  - Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe par la mise en place d'un sens de circulation matérialisé au sol
  - Le choix des classes utilisées peut être réalisé en fonction du nombre de portes d'accès (2 portes)
  - Limiter les déplacements des élèves dans le lycée par l'affectation d'une salle dédiée à une classe ou un groupe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes **1 groupe = 1 salle** doit être le principe
  - Port du masque obligatoire dans la salle pour les élèves et les personnels
  - Assurer l'aération des salles des classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 mn, durant les récréations, pendant la pause repas et à la fin de la journée
  - (Dans la mesure du possible), les portes resteront ouvertes
  - Veiller à l'absence d'échange d'objets entre élèves
  - Veillez à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre pendant plusieurs jours
  - Guider les groupes dans le respect de la distanciation physique
  - Nettoyage des classes tous les jours dans le respect des protocoles mis en place par la région (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)
  - L'appel se faisant sur PRONOTE, dans la mesure du possible, un clavier et une souris seront attribués en début de journée à un enseignant et seront désinfectés en fin d'utilisation. Sinon des lingettes désinfectantes seront mises à disposition dans les salles de classe.

Les salles de classe utilisées sont les suivantes :

SALLE	SURFACE m2	NBRE MAX ELEVES	ENTREE	SORTIE
<b>B04</b>	64.42	15	B04	B03
<b>B05</b>	79.22	15	B05	B06
<b>B11</b>	55	15	B11	B11
<b>B17</b>	60	12	B17	B18
<b>B14</b>	60	12	B14	B15
<b>C01</b>	58.61	15	C01	C02
<b>C03</b>	71.71	15	C03	C02
<b>C04</b>	58.59	15	C04	C04 2 portes
<b>C07</b>	73.00	15	C07	C06
<b>C09</b>	58.00	12	C09	C09 2 portes
<b>C16</b>	64.00	15	C16	C15
<b>C17</b>	64.00	15	C17	C17

## ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin
- Neutraliser les douches des vestiaires
- Proscrire les jeux de ballons, sport de contact / sports collectifs
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations aux enseignants) ou assurer une désinfection régulière adaptée
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
- Privilégier les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique

## ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

- Une réflexion préalable à la réouverture du lycée doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (arts plastiques, cinéma audio-visuel, classes scientifiques...) pour que le maintien de la distanciation physique et le non partage des postes de travail soient respectés
- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - ✓ Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel
  - ✓ S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible avec l'aide d'une lingette désinfectante

En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignement spécifique, un nettoyage approfondi des tables, chaises et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe si possible avec l'aide d'une lingette désinfectante (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)

## GESTION DE LA RESTAURATION

- En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et de croisement de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures sociales de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : le temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts
- Le pointage des élèves est réalisé à l'aide de la tablette pour éviter l'utilisation du tourniquet.
- Ainsi, les plateaux, couverts et plats sont donnés à chaque élève et un verre d'eau est disposé à chaque place utilisable ; un complément d'eau est fait par un seul personnel.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas. Des solutions hydroalcooliques sont disposées à la sortie du self
- En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement
- Un contrôle de changement de masque est réalisé sur cette période. Les masques usagés sont déposés dans une poubelle spécifique au moment de la desserte des plateaux.

## INTERNAT

- (Privilégier un fonctionnement du lycée par semaine plutôt que par jour pour limiter les déplacements et le brassage des élèves)
- Avant l'ouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les 5 derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement
- Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)
- L'internat doit être aménagé pour respecter la distanciation physique d'au moins un mètre
- Un plan de circulation est mise en place : entrée par les portes habituelles d'accès à l'internat garçons et filles. La sortie se fait en utilisant les portes d'évacuation incendie (escaliers extérieurs).
- Il est privilégié d'accueillir un élève par bloc sanitaire :
  - **22 filles et 12 garçons**
- Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique
- Veiller au bon approvisionnement des équipements sanitaires (savon, solution hydroalcoolique si besoin). Du gel est mis à disposition dans l'entrée de l'internat filles en raison de l'absence de sanitaires. Le nettoyage des mains est réalisé au rez de chaussée de l'entrée internat garçons.
- Les lits seront utilisés en alternance pour permettre le nettoyage de la literie entre chaque passage d'élèves.
- Limiter les déplacements dans l'internat. Aucune circulation autorisée dès que les élèves ont intégré leur chambre. Les portes restent ouvertes jusqu'à 22h00.
- Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage). Les casiers sont également neutralisés.
- Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière (affichage)
- Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs
- Rappeler aux élèves la nécessité d'aérer régulièrement les chambres
- Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période
- L'ascenseur ne sera pas utilisé (sauf urgence).

# DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES

## SANITAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique
- Gérer les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans les classes) un marquage au sol à l'entrée des sanitaires
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Aérer régulièrement les sanitaires ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC
- Privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre. Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et des serviettes en tissus
- Les consommables seront approvisionnés régulièrement
- Nettoyage des sanitaires tous les jours dans le respect des protocoles mis en place par la région (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)
- S'assurer de l'évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement

## VESTIAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter les distances barrières
- Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens
- Etaler les plages horaires d'arrivée et de départ
- Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes
- Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue
- Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'occupation
- S'assurer de la désinfection régulière des surfaces dans le respect des protocoles mis en place par la région (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)

## SALLES DE DOUCHE

- Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique
- En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous les moyens
- Gérer le flux des élèves vers les douches
- Aérer fréquemment les douches et / ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation
- S'assurer de la désinfection régulière des surfaces dans le respect des protocoles mis en place par la région (**Chapitre « nettoyage et désinfection des locaux »**)

## NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Un protocole de nettoyage / désinfection et mis en place par la région Pays de la Loire.

Le protocole regroupe les bonnes pratiques permettant d'assurer le niveau de désinfection suffisant face au coronavirus dans les locaux occupés par les personnels ou accueillant du public tout en préservant la santé et la sécurité des agents qui réalisent cet entretien.

La désinfection a pour but d'éliminer les micro-organismes et rendre la surface bactériologiquement propre. Cet objectif ne sera atteint que si la surface est parfaitement nettoyée.

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID19

### I - En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc

#### Conduite à tenir :

- ✓ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée (salle TV) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ✓ Appel sans délai des parents / responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Un rendez-vous pourra être fixé.
- ✓ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'EN pourra être sollicité si les parents / responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge
- ✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- ✓ Poursuite stricte des gestes barrière
- ✓ L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis de médecin traitant, ou du médecin de la plateforme Covid 19 ou du médecin de l'EN

#### En cas de test positif

- ✓ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- ✓ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte
- ✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas de contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classes, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières
- ✓ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 h qui précèdent son isolement
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement
- ✓ Les personnels psychologues et de santé de l'EN pourront apporter leur appui

### II - En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

#### Conduite à tenir :

- ✓ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'EN

- ✓ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet
- ✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- ✓ Poursuite stricte des gestes barrière

#### **En cas de test positif**

- ✓ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- ✓ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine préventive peut être sollicitée
- ✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'écoles pourront être prises par es dernières
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement
- ✓ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 h qui précèdent son isolement
- ✓ Les personnels psychologues et de santé de l'EN pourront apporter leur appui

# COMMUNICATION